

adopté

## SÉNAT

le 18 juin 1964.

2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

## PROJET DE LOI

*portant ratification du décret n° 63-12 du 9 janvier 1963 diminuant le prélèvement perçu à l'importation d'œufs en coquilles destinés à la consommation.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en deuxième lecture, le projet de loi adopté avec modification par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture : 99, 754 et in-8° 162.  
2<sup>e</sup> lecture : 848, 919 et in-8° 205.  
Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 134, 144 et in-8° 68 (1963-1964).  
2<sup>e</sup> lecture : 234 et 242 (1963-1964).

Article unique.

Est ratifié le décret n° 63-12 du 9 janvier 1963 diminuant le prélèvement perçu à l'importation d'œufs en coquilles destinés à la consommation.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 juin 1964.

*Le Président,*

*Signé : André MERIC.*

---

**Nota.** — Voir le document annexé au n° 99 (Assemblée Nationale, 2<sup>e</sup> législature).